

## BANDITISMES ET GÉOGRAPHIE EN MÉDITERRANÉE

MAURICE LE LANNOU, Paris

Mon vieil ami Josip Roglič sait que j'aime m'égarer sur les marges de la géographie. Je vais le faire encore en son honneur, puisque j'ai choisi d'écrire sur les bandits des grandes îles de la Méditerranée occidentale. Mais Roglič sait aussi que cet amour du marginal m'est inspiré par la conviction que notre discipline est moins une science rigoureusement bornée qu'une méthode féconde, quasiment une attitude intellectuelle susceptible de suggérer une explication plus complète de faits étudiés par d'autres — ainsi les sociologues — et demeurés jusqu'à présent dans un certain mystère. Malgré l'apparence, je tiens donc la réflexion géographique pour centrale et capable d'atteindre, en bien des cas, le fond des choses.

Sardaigne, Corse et Sicile sont réputées, si l'on ose dire, par la virulence du crime et — en dépit d'une sérieuse tradition d'hospitalité par l'exaspération d'une délinquance aux formes souvent meurtrières. Mais pourquoi en est-il ainsi? Nous le rechercherons d'abord sur le cas de la Sardaigne, où la recrudescence du phénomène, au cours des dix dernières années, a suscité de vives inquiétudes, presque remis en question le statut d'autonomie régionale accordé à l'île après la dernière guerre, provoqué l'envoi d'une commission parlementaire d'enquête et inspiré quelques congrès et colloques auxquels j'ai ponctuellement participé. Recrudescence, mais aussi préoccupante évolution: le rapt avec séquestre, aux fins d'obtenir une rançon, est devenu le crime sarde par excellence, remplaçant presque totalement le vol de bétail — l'«*abigéat*» — et l'attaque de grand chemin — la *bardana* — qui remplissaient autrefois les annales judiciaires de l'île.

Pour rendre compte de cette criminalité qui ne s'exprime pas seulement dans les chiffres, mais dans tout un environnement de complicité et de silence, on a invoqué la pauvreté. L'explication a des développements politiques qui ont été exploités, mais elle ne satisfait nullement: le crime de Sardaigne recrute ses mains-d'œuvre parmi les bergers des montagnes et plateaux de la région centrale — la *Barbagia* —, et ce ne sont pas souvent les plus pauvres d'un pays où le cultivateur a toujours été distancé par le pasteur de brebis; dans les toutes dernières années de l'autre siècle, une multiplication des grandes attaques de voitures et... de trains n'a-t-elle pas correspondu à un temps d'heureuse fortune du berger, à la faveur du succès remporté par l'introduction, dans l'île, d'un nouveau type de fromage appelé à une considérable exportation?

Mais précisément cet exemple suggère une autre explication. La criminalité sarde serait l'expression d'un désajustement permanent entre une société indigène, fondée sur l'élevage transhumant, et une société policée des plaines et du pourtour de l'île, établie sur l'agriculture sédentaire et renforcée par la protection de l'Etat. Sur ce continent en miniature, la société pastorale a été comme bloquée par les conquérants successifs dans ses plateaux de l'intérieur. Les Romains disposèrent même un véritable **limes** entre les bergers de la Barbagia et les cultivateurs de la plaine céréalière du Campidano, qui traverse l'île en écharpe, d'Oristano à Cagliari. Quand cette barrière eut disparu, le jeu de la transhumance, qui porte tous les ans les troupeaux dans la plaine et entremêle géographiquement les deux sociétés, a rendu le contact encore plus dangereux. Et d'autre part, aux temps modernes, la pénétration, en plein domaine pastoral, d'étrangers à l'affût d'exploitations rentables (le fromage, le liège, le tannin des châtaigniers...) donne l'image d'un processus colonial contre quoi s'insurge le monde des pasteurs. Cette opposition sans cesse entretenue est à l'origine d'une délinquance qu'un simple décalage de ressources ne saurait à lui seul expliquer. Mais le thème du colonialisme -dont s'est emparé le gauchisme régionaliste actuel, alors que celui de la misère était mis en avant par l'extrême gauche classique- ne suffit pas davantage. De telles conclusions politisées sont trop simplistes et négligent trop de faits.

S'il est vrai que l'antinomie des pâtres et des paysans est un des traits les plus remarquables de l'histoire de la Sardaigne, il est nécessaire de préciser que ce conflit prend source dans le heurt, non seulement de deux économies, voire de deux éthiques, mais de deux codes de justice, l'un écrit, importé et soutenu par tout l'appareil de l'Etat, l'autre oral, indigène, et sans autre formulation qu'une masse de proverbes et de sentences au demeurant fort rigoureux, transmise inaltérée depuis des siècles, que des sociologues juristes -et point uniquement des folkloristes- se sont efforcés de recueillir et d'étudier. Contre ce code traditionnel, la loi écrite officielle ne pèse d'aucun poids. La délinquance de la montagne sarde n'en est pas moins définie par des institutions juridiques qui lui sont totalement étrangères. Or, le délit de base, celui qui par ses corollaires détermine, aux yeux de l'Etat et de la société policée, tout l'ensemble du crime, est une action propre au monde pastoral et qui n'est nullement considéré par lui comme une faute: c'est l'abigéat, ou vol d'animaux. Ce vol, si fréquent en Sardaigne, peut entraîner la rétorsion, mais n'appelle pas forcément la vengeance. «Si quelqu'un me vole mon troupeau», répond un berger à un enquêteur, «je lui vole le sien, ou je trouverai bien le moyen de m'en refaire un autre, ou de m'arranger d'une autre manière... tant pis pour qui ne sait pas défendre son propre bien». Et encore: «Les voleurs de bétail sont ainsi faits qu'ils prennent aux autres, et que les autres leur prennent, et par là tout est en règle». Dans cette liberté de recourir au bien d'autrui s'expriment les conditions particulières de la nature sarde et son extraordinaire dureté. C'est une nature impérieuse qu'il serait vain, peut-être même imprudent, de solliciter par quelque aménagement d'importance, et il est plus sage de s'en accommoder. Dès lors, le seul moyen de vivre est le bétail, et les circonstances peuvent obliger à le prendre où il se trouve. Cela va jusqu'à donner une noblesse à l'abigéat, qui en fin de compte fait l'homme valeureux -le **balente**-, celui dont l'habileté assure la survie de sa famille.

Le code pastoral de Sardaigne met pourtant des limites à ces pratiques libertaires et impose dans certains cas la sanction de la vengeance, nécessaire

lorsque le vol s'accompagne d'une offense. »Si quelqu'un me vole mon troupeau, il me m'offense pas; cela dépend qui il est, et comment il vole, et pourquoi il vole«. Il y a offense quand le voleur de bétail est un compagnon de bergerie, ou un voisin qui en connaisse le ménage (en langue sarde: **su manizzu**). Le code traditionnel traduit par là son intérêt pour la famille au sens restreint, plus exactement pour la maisonnée, avec son prolongement de la bergerie. Il le montre plus clairement encore en stipulant qu'il y a également offense lorsque le vol-abigéat, quel qu'en soit l'auteur, porte, non pas sur le bétail ordinaire de la transhumance, tenu somme toute pour une sorte de bien collectif, mais sur ces animaux qui constituent les petits patrimoines domestiques indispensables à la vie familiale de chaque jour. Ainsi est une offense le vol de la chèvre dite **manalitzza** (on retrouve dans ce mot le radical **man**, qui est celui du verbe latin **manere** -rester- et des mots français maison, manoir...). Cette chèvre donne le lait pour la maisonnée. Offense aussi quand on vole le cochon de la maison, alors que les troupeaux de porcs transhumants entrent dans la liberté commune. **Furat chie furat in domo**, dit le proverbe sarde, »vole qui vole dans la maison«. Le code de Barbagia réalise la sauvegarde de la maison et de la famille qui l'habite, celle-ci entendue au sens strict des parents et des enfants qui vivent encore sous leur toit. C'est la famille exclusive, et non la tribu, qui est en effet -on ne l'a pas assez remarqué- la cellule de base du monde pastoral de Sardaigne. Elle est la seule garantie de sécurité en face d'une nature difficile. Le code pastoral la protège ainsi de deux manières: il rend sacrées ses nécessités immédiates, comme ses animaux et ses biens proprement domestiques; et d'autre part il lui laisse ses chances, dans le cas d'infortune, pour peu que son chef ait l'habileté de puiser par l'abigéat dans cette réserve salubre que constitue, à travers les plateaux solitaires de l'île, la foule énorme des bêtes transhumantes.

Du vol de bétail, et de la vengeance qui suit si ce vol a un caractère offensant, la société policée fait évidemment un délit et un crime. Cet affrontement de deux lois contraires est bien plus redoutable que la traditionnelle querelle de pâturage entre bergers nomades et cultivateurs sédentaires. Il suffit d'une enquête de contrôle statistique, prescrite par l'autorité, sur les effectifs des troupeaux, pour que le berger prenne peur au point de se réfugier dans le maquis, avec ses bêtes, sur quelque plateau chaotique à peu près inaccessible. Il devient là un **latitante** -un clandestin- à la vie précaire, privé du moyen de soutenir sa famille et à qui l'abigéat, dans l'adversité, ne suffit plus. Le **latitante** se fait bandit, au sens véritable du terme, car sur ces monts interdits aux forces de l'ordre plusieurs hors-la-loi peuvent se rencontrer et lier leurs sorts.

Aux crimes suscités par les éventuelles vengeances s'ajoutent alors l'attaque à main armée, l'agression après embuscade pour détrousser un voyageur riche, ou tous les voyageurs d'une voiture publique. Il y a de ces »bardanes« célèbres, comme celle du 20 août 1895, cette attaque d'une diligence à une quinzaine de kilomètres seulement de Nuoro (qui ne devait qu'en 1926, sous Mussolini, devenir chef-lieu de province et ville de carabinieri). Le poète Sebastiano Satta en a rendu compte dans un journal de Sassari. Le matin: 5 heures 30. Une douzaine d'assaillants masqués ou barbouillés, parlant italien pour ne point révéler, par quelque accent villageois en langue sarde, leur origine. Ils s'emparent du sac postal contenant pour plusieurs dizaines de millions de lires actuelles. »De l'argent«, écrit Sebastiano Satta, »qui devait revenir au gouvernement et qui alla finir aux mains d'autres voleurs plus courageux«. L'épisode ne fait sur le moment aucune victime, mais la chasse se termine par

une opération militaire qui mobilise trois cents hommes, carabiniers, soldats, miliciens recrutés dans les villages de cultivateurs, en dehors du monde pastoral. Un siège de vingt-quatre heures, avec mitraille, incendie, dynamite, aboutit à la capture d'un bandit mort, au prix de deux agents de l'ordre tués. Le cadavre abandonné sur le terrain -d'autres ont été certainement emportés- n'est pas celui d'un berger, mais d'un cordonnier d'un village de la plaine, qui, s'étant crevé un oeil par accident, s'était fait pêcheur d'anguilles, puis, accusé du vol d'un joug de boeuf, s'était donné au maquis, où il ruminait ses rancunes. Enrôlé dans une «bardane», le cordonnier n'est pourtant qu'un auxiliaire hors-série. Qu'il soit le seul mort laissé sur le terrain est bien significatif: la grande délinquance des environs de 1900 reste encore une action spécifique du monde pastoral.

Et c'est sans doute le moment de dire pourquoi ce type de criminalité, rigoureusement lié aux conditions d'existence d'une société de pasteurs transhumants, est tout-à-fait particulier à la Sardaigne et s'écarte assez nettement des types rencontrés dans les deux autres grandes îles de la Méditerranée occidentale, Corse et Sardaigne, où l'abigéat ne sévit guère, mais où s'imposent respectivement **vendetta** et **mafia**. La Sardaigne fonde, si l'on peut dire, toute sa délinquance sur le vol d'animaux, et ainsi sur une vie pastorale que cherche à contenir une loi étrangère. Economiquement et techniquement, cette vie pastorale est coupée de l'agriculture et souvent en lutte avec elle. Or les mouvements saisonniers de la transhumance sont ici extrêmement larges, par suite du relief médiocre, fait surtout de plateaux et de croupes aplaties, sans autres dénivellations importantes que les profonds mais minces sillons des vallées, ce qui oblige à de longs déplacements pour que soit assurée en toute saison la subsistance des troupeaux. Ainsi la Sardaigne est vraiment une terre pastorale, avec tous les problèmes que cela pose sur une surface insulaire limitée, que diminue encore l'existence de plaines et de basses collines céréalières peuplées de solides villages de cultivateurs. Il n'en va pas de même dans l'île française voisine. Beaucoup plus retouchée que la Sardaigne par le plissement tertiaire des Alpes et par les érosions qui l'ont suivi, la Corse est partagée entre de petites unités de relief en creux, allongées de l'axe de la montagne centrale jusqu'à la mer, et qui, séparées par des crêtes élevées, n'ont que peu de communications. Mais chacune de ces cellules, qui en général correspond à une unité administrative ancienne (la «piève»), peut se suffire à elle-même, grâce aux zones d'altitude étagées qu'elle possède, dans un genre de vie mixte qui mêle, sans les opposer, la culture et l'élevage mobile, si bien que le pâtre et le paysan sont confondus. A partir des villages situés à mi, hauteur entre la mer et l'arête centrale de l'île, des mouvements limités portent les familles et les troupeaux alternativement vers les plaines côtières et vers les pâtures montagnardes, et ils suffisent à assurer la subsistance de toute la piève, sans autres problèmes graves que les aléas de la météorologie. J'ajoute un autre trait géographique qui montre bien la différence des conditions générales des deux îles voisines: la Corse, aux altitudes de ses centres habités, a une châtaigneraie nourricière; dans un cadre climatique et géologique assez semblable, la Sardaigne n'en a que des bribes insignifiantes.

En correspondance avec cette opposition entre une terre essentiellement pastorale et une autre qui ne l'est guère, la géographie humaine relève des dispositions très différentes dans l'ordre des groupements familiaux. En Corse continue de jouer un rôle la famille patriarcale, composée d'un grand nombre d'individus qui ne résident pas forcément en un même lieu. Sans doute est-ce

à cette structure de clan l'on doit la longue persistance de la **vendetta**, forme de délinquance «d'honneur» qui n'a rien à voir ici avec l'abigéat. En Sardaigne, c'est au contraire la famille exclusive qui règne, limitée au père, à la mère et aux enfants non mariés. Et celle-ci est en relation stricte avec les conditions d'un pastoralisme à la fois prépondérant et précaire: elle est la meilleure défense dans la lutte quotidienne contre les dangers qui menacent la sécurité de l'existence, contre les autres hommes, contre l'Etat étranger et hostile; elle est en particulier plus capable de garder les secrets nécessaires, à condition qu'elle s'interdise, ou limite au maximum, ses recours à l'extérieur.

Si la Corse diffère de la Sardaigne par l'identité du monde pastoral et du monde paysan, la Sicile s'en écarte tout autant par la confusion du monde urbain et du monde rural. Aussi, bien que les Siciliens donnent plus de prix à la famille restreinte qu'à la famille étendue, on voit que les recours à l'extérieur sont chez eux plus fréquents que l'île des Sardes. La Sicile est beaucoup plus peuplée que la Sardaigne, et surtout la vie urbaine y est considérablement plus développée. Si la femme reste à la maison, l'homme a bien plus d'occasions de rencontre avec ses semblables. Et les femmes elles-mêmes sont rarement cachées dans le silence des murs familiaux. Les classes populaires, en particulier, sont contraintes, pour vivre, à déborder tout le jour dans la rue. Il résulte de ces ouvertures toutes sortes de petites aides que ne connaissent pas les familles sardes. Le jeu, les petits métiers de la rue, la vie de voisinage permettent ainsi la maintien de la famille restreinte en dépit de sa faiblesse économique. Mais il y a aussi le recours fréquent à la parenté large, et dans des conditions qui sont tout à l'opposé de celles de la Sardaigne, où de tels recours, fort rares, ne se font qu'en cas d'extrême malheur: quand un Sicilien réussit et prospère dans son entreprise, il voit accourir ou se manifester tous ses parents moins fortunés qui le contraignent, selon l'expression de Renée Rochefort, «à une sorte de communisme familial». Et il y avait ici -sur place, ce qui est une différence avec la Corse- bien des possibilités de succès. Affrontée, après l'unification de l'Italie, aux supériorités économiques du Nord, la société sicilienne ne s'est nullement retranchée comme la sarde dans son existence traditionnelle: l'île ne manquait pas de ressources, même dans l'ordre industriel, et des gens habiles pouvaient gagner beaucoup à l'exploitation des mesures imposées par l'Etat pour remédier aux distorsions économiques entre le Nord et le Sud de l'Italie. Depuis des siècles, la société sicilienne était infiniment plus diversifiée que la société sarde, et les hiérarchies de droit et de fait y étaient nombreuses. Que l'île ait été autrefois une terre pastorale est très certain. Mais tout ce que ce pastoralisme comporte d'homogénéité sociale a été effacé comme le pastoralisme lui-même par le triomphe d'une agriculture céréalière imposée dès les temps romains, renforcée et exaltée ensuite à diverses reprises par l'institution féodale et même par les convenances économiques du siècle dernier. Il en est résulté des dominations et des sujétions qui préparaient admirablement le terrain des clientèles et celui des mafias.

Me voici au bout de ma confrontation des délinquances insulaires avec les conditions géographiques propres à chacune des trois grandes îles de la Méditerranée occidentale. Cela nous mène aux années qui suivent la dernière guerre mondiale. C'est alors l'avènement du «second vingtième siècle», marqué par une série de brusques transformations qu'il ne m'appartient pas de rap-peler ici, mais qui eurent pour résultat d'étendre le champ d'action des hommes. d'uniformiser leurs démarches, et par là d'enlever beaucoup d'intérêt aux sug-

gestions de la géographie et aux héritages d'histoire. Je laisse de côté la Corse, dont la criminalité spécifique a quasiment disparu avec... la population spécifiquement insulaire elle-même. Restent les cas de la Sicile et de la Sardaigne. La mafia sicilienne ayant depuis long temps serré le noeud inextricable de ses institutions et pris ses mots d'ordre au-delà des mers, c'est la Sardaigne qui pose présentement au géographesociologue (je dirais sans doute mieux le sociologue-géographe) le plus de problèmes.

Jusqu'à la dernière guerre, le vol de bétail est le délit ordinaire des Sardes. L'attaque à main armée, qui n'en était qu'une conséquence accidentelle, disparaît presque après 1910: la construction des routes, si tardive en Sardaigne, l'avait d'abord favorisée; l'apparition du moteur, propice aux interventions de la police, a pour résultat de l'interdire ou d'en rendre l'entreprise risquée. Mais un nouveau crime apparaît à partir de 1950, de plus en plus fréquent après 1960, au point de faire négliger presque totalement le vieil abigéat: le séquestre de personnes en vue d'obtenir une rançon. Bien qu'elle semble imitée de l'Amérique, cette forme de criminalité reste, dans un premier temps, rigoureusement rurale. Si la carte des actions criminelles est celle de l'île tout entière, c'est parce que la vie pastorale s'y étend par la transhumance, qui met les bergeries, l'hiver dans les plaines. Aussi bien, si le rapt peut avoir lieu durant l'hivernage, le séquestre lui-même a pour théâtre l'extraordinaire confusion topographique et végétale de la zone pastorale centrale, dans laquelle le moteur a vivement conduit la victime avant que la force publique ne soit alertée. D'autre part, cette victime est le plus souvent une personne tenant par un certain lien au monde des bergers: c'est un propriétaire de pâtures ou de bétail, un homme enrichi qui a sa demeure dans quelque acropole de Barbagia ou du moins dans les zones fréquentées, en été ou en hiver, par les troupeaux. Depuis le début de notre siècle, la société pastorale sarde s'est en effet quelque peu diversifiée, et le propriétaire -le **principale**- qui serre dans sa maison **ogni bene di Dio** -toutes les richesses du bon Dieu est excellemment décrit, au alentours de 1910, par la romancière de Nuoro, Grazia Deledda. Tout considéré, les premiers enlèvements enregistrés en Sardaigne sont bien l'exact prolongement du vieil abigéat, dans la mesure où celui-ci est une action de sauvetage d'une existence familiale. Mais le code traditionnel ignore ce délit nouveau et, en conséquence, ne l'admet pas. C'est une première brèche dans la solidarité du monde pastoral. Elle serait sans doute fort utile à l'enquêteur ou au magistrat si la règle du silence ne gardait, elle, toute sa force, qu'elle se maintienne par loyauté ou par peur. Simple, les choses ne se passent plus dans la solitude des pâturages, mais elles se trament dans le cadre de clientèles villageoises qui commencent alors à s'affirmer, évoquant des conditions qui sont déjà celles de la Sicile.

Des transformations bien plus considérables sont survenues au cours de la dernière décennie. En 1966 encore, croyant toucher le banditisme à sa racine, le gouvernement italien prenait des mesures d'exception contre l'abigéat de Sardaigne, ce qui mettait l'île en état de discrimination judiciaire dans le cadre de la nation italienne et provoquait la colère de tous, ce qui surtout ne correspondait plus à la réalité nouvelle du séquestre et de la rançon. Vers 1965 en effet, le crime dépasse de beaucoup le domaine traditionnel du monde pastoral. Les personnes enlevées, en majorité, ne lui appartiennent pas: ce sont des médecins, des avocats, des industriels de la ville. Tous les magistrats ont noté, ces récentes années, une appréciation plus exacte, par les ravisseurs, des butins que le rapt pouvait rapporter. On note aussi l'énorme et brutal accroissement

du montant des rançons. Il y a quelques années, la rançon moyenne était de l'ordre de deux à cinq millions de liras, et elle pouvait être cachée dans la demeure familiale: c'était bien encore le fruit d'un recours contre l'incertitude du métier et des temps. Aujourd'hui, le prix du rachat s'élève à deux ou trois cent millions de liras. De telles sommes ne se dissimulent plus dans l'étroite maison noire du village, ni dans la bergerie de campagne: elles sont investies, sur le continent, voire à l'étranger, dans l'achat d'un bar, d'un hôtel, d'un restaurant. On devine que la relation du criminel à la personne séquestrée est moins simpliste que par le passé. Si des propriétaires sont encore victimes d'enlèvements, il en est probablement d'autres qui les organisent. Mais on ne sait plus très bien quelle reste la part de la vieille Sardaigne pastorale dans cette délinquance banalisée et américanisée. Le sociologue noterait sans doute l'effet du relâchement de la famille exclusive depuis que l'île a rompu son isolement: les attaches familiales, longtemps tenues pour les plus sûres garanties d'une sécurité élémentaire, sont aujourd'hui perçues comme des entraves interdisant toute accession à une condition meilleure, et engendrant frustrations et renoncements. La société pastorale de Sardaigne, qui fut pendant des siècles un agrégat de familles fermées, connaît maintenant les relations d'homme à homme qui sont celles des mafias. Si bien que nous ne retrouvons plus les frontières de nos deux univers. Par l'émigration toute récente, par le tourisme, récent lui aussi et tout hypothéqué de capital continental, par l'introduction, sur les lisières ou même au coeur des déserts pastoraux, d'une grande industrie pétrochimique tout étrangère, nullement »polarisante«, fort peu rénovante, par sa criminalité nouvelle, enfin, la Sardaigne est brusquement entrée dans le monde par la voie la plus fâcheuse.

Mon intention était de monter combien il pouvait être utile que géographe et sociologue travaillent ensemble à l'examen des questions brûlantes dont le monde, au fil des années, se sent de plus en plus torturé. Il est bon, en tout cas, que de temps en temps les spécialistes des diverses sciences humaines oublient un peu leurs étiquettes.

## BANDITIZAM I GEOGRAFIJA NA MEDITERANU

M. Le Lannou

Veze između geografije i sociologije osobito jasno dolaze do izražaja u okviru razmatranja specifične problematike kriminaliteta Sardinije, Korzike i Sicilije. Autor naročito naglašava veze između različitih strukturalnih tipova prirodne osnove Sardinije, Korzike i Sicilije i tradicionalnih ekonomskih sistema stočarske i ratarske ekonomike. Sardinija je naročit primjer snažnih kontrasta između tradicionalnog stočarskog mentaliteta osnovanog na nužnosti korištenja ravnice za zimovanje, zauzete od poljoprivrednika, i mentaliteta ravnicaškog i gradskog stanovništva.

Objašnjenju uzroka tradicionalno različitih tipova kriminaliteta može uvelike doprinijeti poznavanje tradicionalnog načina života i socijalne organizacije, čiji su tragovi vrlo izraziti u suvremenom mentalitetu.